

Objectifs et méthodes pédagogiques et d'évaluation

BPJEPS

BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Equitation »	
Objectifs du diplôme	Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités équestres nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « équitation » permet de satisfaire à cette obligation de qualification. Activités visées : - Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation - Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics - Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation - Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis - Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation - Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation - Conception de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres - Préparation de séances d'apprentissage des activités équestres - Conduite de séances d'apprentissage des activités équestres - Evaluation de séances et de cycles de séances d'apprentissage des activités équestres - Gestion des soins quotidiens et périodique des équidés - Gestion de l'emploi et des déplacements des équidés - Préparation des matériels et aires de pratique spécifiques aux activités équestres - Education des équidés en vue de la réalisation d'activités équestres
Contenu de la formation	Le diplôme mentionné à l'article 1^{er} est obtenu par capitalisation des quatre blocs de compétences suivants : – bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ; – bloc de compétences (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation ;

	– bloc de compétences 3 (BC3) : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ; – bloc de compétences (BC4) : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.
Méthodes mobilisées	La formation est basée : - Sur l'alternance, sur 12 mois - Sur la conduite de projet - Sur l'intervention de formateurs qualifiés et d'intervenants d'expérience tel que Mr Nicolas Sanson, Mr François Athimon, Mr Nicolas Perez etc. - Sur la proximité avec l'École Nationale d'Équitation, qui offre aux apprenants la possibilité de profiter de certaines conférences et interventions - Sur l'amélioration de la réflexion sur la technique équestre - Sur l'approfondissement des connaissances théoriques - Sur la formation à distance, l'optimisation des compétences en communication à distance et en usage des traitements de texte. - Sur les travaux de groupe. ○ Formation présentielle : -Méthodes expositive, interrogative et active en salle : contenus descendants, travaux coopératifs, travaux individuels. -Méthodes interrogative et active en carrière : mise en situation d'animation et de séances pédagogiques. Pratique de l'expérience d'évaluateurs lors de sessions d'examens blancs. ○ Formation distancielle synchrone et asynchrone : Méthodes expositive, interrogative et active en salle virtuelle (vidéo conférence) : contenus descendants, travaux coopératifs, travaux individuels ET rédaction de ses dossiers avec accompagnement.
Emplois visés - Débouchés	Le BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Equitation est un prérequis à l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres. Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier Les évolutions possibles sont liées à la taille de l'entreprise, à l'organisation de la structure, aux capacités développées, aux compétences acquises, aux qualifications obtenues (certificat de spécialisation, niveau III, ...). Les situations professionnelles peuvent en effet prendre diverses orientations, comme par exemple : - vers une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur ; - vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet ; - vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques ; - vers le management d'équipe et la direction de structures. Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires telles que définies par convention collective des personnels des centres équestres. Enfin, les titulaires du BPJEPS peuvent évoluer vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel, etc. Suite de parcours : Equivalences pour certains UC du DEJEPS <i>spécialité « perfectionnement sportif » mention « sports équestres »</i> : UC 3 A / EPMS / Une partie des TEPs.

	Equivalences pour certains UC de l'ATE : EPMSP / UC 1 / UC 2 Equivalences UC 4 du DESJEPS si en plus, plusieurs classements (3 à 5 selon la discipline) en Pro 1 / 2 GP de la discipline olympique de son choix.
Evaluation	Les modalités d'évaluation sont les suivantes : • un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique ; • un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet ; • une mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage, la conception et la présentation d'un cycle de séances suivis d'un entretien • la présentation d'un cas pratique portant sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivie d'un entretien. • l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort, suivis d'un entretien.